«Article 43», occasion unique de s'immerger dans le milieu carcéral



Texte et photos: Natacha Mahaim

Le cinéma Urba va projeter le premier et le deux novembre un film un peu particulier puisqu'il a été tourné par des détenus des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO).

out près d'Orbe, mais peu connus de ses habitants, les EPO sont un espace à part, qui peut faire un peu peur, mais aussi attire par son côté mystérieux. L'année passée, à la demande de l'association Prélude, qui essaie d'amener la culture dans les prisons, Denise Gilliand est venue animer un atelier de cinéma. Neuf détenus y ont participé. Denise Gilliand, elle-même cinéaste, y voit une chance unique et se met à tourner également un documentaire sur cette aventure. Ce film a reçu une mention spéciale du jury au Festival Vision du réel 2008. «Article 43» présente le documentaire de Denise Gilliand, mais aussi les neuf films créés par les détenus dans le cadre de l'atelier.

L'Omnibus a rencontré la réalisatrice du film la semaine passée :



L'article 43 a été modifié ou remplacé par les articles 59 ou 64 qu'est-ce que cela a changé?

- En fait, c'était le quotidien des détenus qui m'intéressait, mais la révision du code pénal est entrée en vigueur pendant le tournage et tous les détenus soumis à l'article 43 (réévaluation de leur sortie en regard de certains critères de sécurité) ont été rejugés. Pour moi ce fut une sacrée surprise car j'étais là au départ seulement pour animer un atelier de cinéma. Mais nous sommes tombés à un moment charnière où le code pénal avait changé et son application entrait en vigueur.

L'idée de filmer vous est venue après-coup?

 En fait, c'était tellement intéressant et on tombait à un moment exceptionnel dans leur vie, que ça aurait été dommage de ne pas en faire un film.

Avez-vous remarqué des changements chez les détenus, pendant le tournage?

- Oui, il y avait une immense anxiété,

une très grande tension avant leur rejugement, car c'était leur liberté qui était en jeu. Ce qu'il faut savoir c'est que ces articles permettent d'enfermer un détenu au-delà de sa peine. Par exemple, dans mon groupe, il y avait un prisonnier, qui avait pris deux ans et qui était là depuis douze ans, mais comme il était jugé potentiellement dangereux, son cas était réévalué chaque année. Si on ne peut garantir qu'il n'est plus tout dangereux, il n'est pas relâché. Nous sommes devenus une société ultra-sécuritaire.

Quelle en est la conséquence chez les prisonniers?

– Ce qui est difficile, c'est qu'ils sont dans un contexte où ils doivent faire des projets d'avenir pour préparer une réinsertion, pour dire à ces commissions qui les évaluent «Je vais bien, je ne suis plus dangereux». Or ils font des projets alors qu'ils en ont peut-être pour la perpétuité. De mon point de vue, on leur demande quelque chose de surhumain. Ce qui est le plus dur, c'est qu'ils sont dépendants de commissions, d'experts, de règles du jeu qu'ils ne comprennent pas. Ils ne savent pas sur quelles bases ils vont être évalués.

Evidemment, je ne veux pas dire qu'il faut libérer des gens dangereux, ou que l'article 43 n'a pas lieu d'être, pas du tout! Mais les conditions dans lesquelles on maintient ces détenus sont inadmissibles, dans la mesure où ils sont dans un système carcéral alors qu'ils devraient être dans des établissement spécifiques avec des soins, mais il n'existe aucun établissement pouvant accueillir de tels cas.

Mais est-ce en train de se mettre en place ?

 Rappelons qu'en 1965, on vidait les hôpitaux psychiatriques qui avaient trop de détenus pour les transférer dans des lieux appropriés, jamais construits.
Actuellement, il y a un premier chantier à Champ-Dollon (Genève) qui sera achevé en 2012. Mais c'est bien! Au moins ça a commencé.

Quel était votre objectif de départ?

C'était simplement de permettre à des détenus de réaliser des films. Depuis une vingtaine d'années, c'est mon cheval de bataille, amener des actions créatives là où la culture n'a que peu de place.

Qu'est-ce que ça amène ?

– Ça leur permet de se reconstruire, parce que lorsqu'on crée quelque chose, ça veut dire qu'on doit reprendre contact avec soi, on doit mettre en forme une idée, la donner à l'extérieur; donc recréer le lien dont on reçoit un feedback. Cela permet de se remettre debout d'une facon ou d'une autre.

Neuf détenus ont tourné des films, est-ce que ces films révèlent quelque chose de leur parcours ?



Denise Gilliand, cinéaste.

– Non, nous étions très étonnés, car leurs films nous parlent très peu finalement d'eux, de la prison, à part Bernhard, qui montre beaucoup. Il se met en scène complètement et il réfléchit au Bernhard qu'il est devenu par rapport au Bernhard du passé, il fait vraiment un travail d'introspection. Les autres ont simplement profité de cet atelier pour créer. Il y a beaucoup de poésie par exemple le film avec l'aigle, amené spécialement dressé pour le cinéma. On peut souligner que les détenus ont revendiqué une prise de parole sur des sujets très variés : la patate, l'historique de la prison, par exemple.

Ca compte beaucoup pour eux de savoir que les films seront vus?

 C'est très important pour eux de savoir que « l'extérieur » va les écouter. Nous ne faisons pas de l'art thérapie, mais nous voulons amener les œuvres dehors et créer le débat.

Peut-on comprendre quelle est la limite entre le criminel et l'homme de la rue?

– Oui, je crois que oui, mais ce qui frappe quand on travaille avec eux sans savoir ce qu'ils ont fait, c'est que les choses se mélangent et les personnalités aussi. Dans l'équipe de tournage, pour finir on ne sait plus qui sont les cinéastes et qui sont les détenus. Et j'aime poser cette question, j'aime ce trouble. Ce n'est pas écrit sur le front: « psychotique », « criminel ». D'autre part, je m'attendais à ce qu'ils parlent beaucoup plus de la prison ou d'eux-mêmes dans leur film.



La réalisatrice et trois détenus.

N'importe qui peut passer la limite?

Non, je ne dirais pas ça. La plupart de gens ont des barrières plus solides. Mais cela s'est vérifié dans le groupe: attention à l'alcool et aux psychotropes. Dans trois de leurs crimes, c'était le cas, s'ils n'avaient pas été « pétés » ce jour-là, ce ne serait pas arrivé On ne le dit pas assez.

Pourquoi les Urbigènes devraient-ils voir ce film?

- Parce que c'est à côté de chez eux, c'est une occasion unique d'entrer, en fait de s'immerger en profondeur; nous y avons passé un an à raison de deux soirs par semaine. C'est une vraie rencontre avec cet univers-là et surtout avec neuf détenus. Si j'habitais à Orbe, j'aurais envie d'aller voir enfin ce qui se passe là-dedans. Pour plus d'informations et d'autres dates de projection: www. article43.ch